

letr@it d'union

Bulletin d'informations de la Bernardière

N° 65

octobre 2022

L'Edito
P.2

La vie municipale
P.3 à 6

La vie économique
P. 7

La culture
P. 8 et 9

La vie locale
P. 10

Le portrait
P. 11

L'intercommunalité
P. 12 et 13

Les infos en +
P. 14 et 15



Réunion publique Aménagement du centre bourg

Vous êtes invités à la présentation
du projet d'aménagement du centre bourg
aux habitants
par le bureau d'études de Terres de Montaigu

Le mardi 25 octobre 2022

À l'espace de la Doline à 19h30

A NOTER

Cocktail
d'automne*

le vendredi 4 novembre 2022

à 19h00 à la Salle de la Doline

la Bernardière

Chers amis.

A l'approche de l'hiver qui s'annonce la crise et la pénurie d'énergies sont venues s'ajouter aux difficultés qui s'accumulent depuis ces dernières années. Les impacts sont considérables pour les particuliers, les entreprises et aussi nos collectivités qui ne bénéficient pas du bouclier tarifaire.

Cette situation nous a amené à anticiper un certain nombre de mesures comme la durée de l'éclairage public et à encourager la sobriété dans l'utilisation des bâtiments publics, salles et équipements sportifs... C'est donc un appel à la responsabilité citoyenne que nous lançons en vue de franchir au mieux cette étape afin de préserver le service public.

La vie communale ne s'arrête pas pour autant et vous avez pu constater la progression des grands chantiers en cours. Le rez-de-chaussée de l'espace Hestia s'est enrichi de son premier commerce rajoutant ainsi de l'animation en face du bar tabac alors que du côté de la boulangerie les travaux de la Halle et du restaurant avancent à grand pas.

Comme je vous l'indiquais avant l'été nous travaillons depuis le début de l'année sur les aménagements du bourg avec différents objectifs ayant trait à la sécurité, la place du piéton et du cycliste, le stationnement et la fluidité de la circulation. Vous êtes naturellement convié à la réunion de présentation du projet ce mardi 25 octobre comme indiqué dans cette publication. Nous vous présenterons également les contours de la future liaison cyclable entre nos deux bourgs de La BERNARDIERE et CUGAND.

La vie communale suit son cours et l'automne est propice pour notre commune à de nombreuses rencontres associatives et communales. Parmi celles-ci je recommande aux nouveaux Bernardins notre cocktail d'automne du 4 novembre prochain qui réunit traditionnellement les nouveaux arrivants, les bébés de l'année, les associations et les membres du conseil municipal.

Le maire,

Claude Durand

la vie municipale

Le compte-rendu complet de chaque conseil municipal est consultable en mairie ou sur le site internet de la commune : <https://www.labernardiere.fr/>



Ou cliquez directement ici

■ Economie d'énergie

Vu l'actualité mondiale et française récente liée à la hausse du coût des énergies et la mise en maintenance de nombreuses centrales électriques, l'heure est désormais à la sobriété énergétique.

Outre l'appel à la citoyenneté, lancé au plus haut sommet de l'état, et afin de garder le contrôle de son budget, l'équipe municipale a pris d'ores et déjà quelques décisions...



- Les plages horaires de l'éclairage public sont réduites à partir de 7h00 le matin et jusqu'à 21h00 le soir (anticipé dès la fin de l'hiver dernier). De même, certains points lumineux qui restaient allumés toute la nuit auparavant s'éteignent maintenant à 22h30.
- Les illuminations de Noël seront réduites par rapport aux années précédentes : nombre de points lumineux et période d'éclairage.

A plus long terme, quelques projets intégrant des lampadaires solaires, pour des points lumineux ponctuels, sont également en cours d'étude.



- Le chauffage sera réduit dans les lieux publics
- Appel au civisme du milieu associatif pour ne pas utiliser plus que nécessaire le chauffage dans les bâtiments publics (vestiaires sportifs, salles de réunion...), sans oublier l'éclairage sur les installations sportives.

■ Déclaration état de catastrophe naturelle sécheresse 2022

Vous êtes plusieurs à nous avoir signalé l'apparition de fissures à l'intérieur ou à l'extérieur de vos habitations à la suite des fortes chaleurs de cet été et la sécheresse qui sévit depuis le printemps.

Bien évidemment cette situation suscite des interrogations. Voici donc quelques précisions sur la procédure à suivre :



Le recensement de toutes les victimes permettra à la commune d'engager une demande de reconnaissance communale de l'état de catastrophe naturelle auprès des services de l'état en vue de faciliter une indemnisation par les assurances.

Après vérification par la préfecture de la Vendée, les dossiers seront soumis à l'avis d'une commission interministérielle qui rendra sa décision dans le courant de l'été 2023.

Cette procédure est utilisable dès le premier bâtiment touché.

Elle ne dispense pas de la déclaration classique à l'assurance.

Il est également important d'établir, dès que possible, un état estimatif des dégâts. Cela permettra de réagir rapidement en cas de classement de la commune en état de catastrophe naturelle.

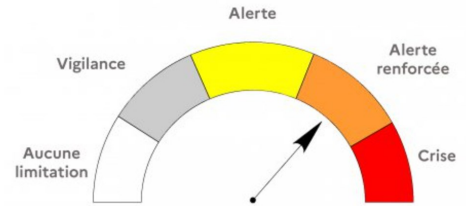
Si vous êtes dans ce cas, merci de transmettre votre dossier comprenant un courrier et des photos à l'accueil de la Mairie ou par mail sur contact@labernardiere.fr avant le 1er décembre 2022.

la vie municipale

Restrictions en eau potable

Malgré les pluies récentes, cependant assez faibles, les mesures de restriction des usages sur le réseau public d'alimentation en eau potable s'appliquent toujours sur l'ensemble du département de la Vendée.

Niveau actuel de restriction pour l'usage de l'eau potable : **ALERTE RENFORCÉE**



Je suis un PARTICULIER

En période de sécheresse, quelles sont les restrictions d'usage de l'eau potable qui s'appliquent pour moi ?
(Pour en savoir plus, se référer à l'Arrêté préfectoral en vigueur)

Arrosage				Nettoyage			Remplissage			Alimentation	
Pelouses, massifs fleuris	Jardins potagers & Plantes en pot	Espaces verts	Terrains de sport & Golfs	Véhicules par des professionnels	Bateaux de plaisance par les particuliers	Façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées	Fontaines privées d'ornement	Piscines privées (de plus d'1m3)	Plans d'eau	Abreuvement et hygiène des animaux	Eau potable (usages prioritaires : santé, salubrité, sécurité civile)
Le niveau de restriction est : Vigilance											
✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Autolimitation	Autolimitation	Autolimitation	Autolimitation	Autolimitation	Autolimitation	Autolimitation	Autolimitation	Autolimitation	Autolimitation	Pas de limitation sauf arrêté spécifique	Autolimitation
Le niveau de restriction est : Alerte											
✗	✗	✗	✗	✗	✓	✗	✗	✗	✗	✓	✓
Interdiction entre 8h et 20h	Interdiction entre 10h et 18h	Interdiction sauf plantations	Interdiction entre 8h et 20h	Interdiction sauf par des professionnels avec matériel haute pression et système de recyclage de l'eau. Lavages réglementaires autorisés	Autolimitation	Interdiction sauf si réalisé par une collectivité ou une entreprise de nettoyage professionnel	Interdiction en circuit ouvert, dans la mesure où cela est techniquement possible	Interdiction sauf remise à niveau et premier remplissage	Interdiction sauf piscicultures déclarées et baignades autorisées	Pas de limitation sauf arrêté spécifique	Pas de limitation sauf arrêté spécifique
Le niveau de restriction est : Alerte renforcée											
✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✓	✓
Interdiction	Interdiction entre 8h et 20h	Interdiction sauf plantations	Interdiction sauf pour les greens et départs : interdiction entre 8h et 20h	Interdiction sauf par des professionnels avec matériel haute pression et système de recyclage de l'eau. Lavages réglementaires autorisés	Interdit hors installations de carénage autorisées	Interdit sauf impératif sanitaire ou sécurité et réalisé par une collectivité ou une entreprise de nettoyage professionnel	Interdit en circuit ouvert, dans la mesure où cela est techniquement possible	Interdiction sauf remise à niveau et premier remplissage et interdiction de vidange	Interdiction sauf piscicultures déclarées et baignades autorisées	Pas de limitation sauf arrêté spécifique	Pas de limitation sauf arrêté spécifique
Le niveau de restriction est : Crise											
✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✓	✓
Interdiction	Interdiction de 8h à 20h et limité au strict nécessaire	Interdiction	Interdiction sauf pour les greens : interdiction entre 8h et 20h, limité à 30% des volumes habituels	Interdiction sauf pour les professionnels si impératif sanitaire	Interdit hors installations de carénage autorisées	Interdit sauf impératif sanitaire ou sécurité et réalisé par une collectivité ou une entreprise de nettoyage professionnel	Interdit en circuit ouvert, dans la mesure où cela est techniquement possible	Interdiction	Interdiction	Pas de limitation sauf arrêté spécifique	Pas de limitation sauf arrêté spécifique

BON À SAVOIR :

Les dispositions présentées ci-dessus concernent l'eau potable, et donc ne s'appliquent pas :

- à l'utilisation des eaux stockées dans les retenues d'eau (plans d'eau, lagunes, mares, réserves) étanches, déconnectées du milieu naturel (rivières, canaux, nappes),
- à l'utilisation des eaux pluviales collectées à partir de surfaces imperméabilisées et stockées dans des aménagements réguliers (ex : récupération des eaux de toitures stockées dans des cuves),
- à l'utilisation des eaux usées traitées satisfaisant aux obligations réglementaires.

Toutes les informations utiles sur : <https://www.vendee.gouv.fr/les-limitations-en-cours-r1043.html>

Entretien du cimetière

Même si elle est située sur le domaine public (le cimetière), une tombe est considérée comme une propriété privée par le biais de la concession. Ainsi, sauf cas d'abandon, la restauration et l'entretien général d'une concession est à la charge du concessionnaire qui doit la maintenir en bon état de propreté, de conservation et de solidité.

Cet entretien évite de porter atteinte à la sécurité d'autrui et contribue à la décence du cimetière.

A l'approche de la Toussaint nous demandons à toutes les familles de bien vouloir entretenir convenablement leurs concessions.

➤ Après constat officiel de l'abandon d'une tombe et au terme d'une démarche administrative la concession peut être reprise sur décision du Maire.

la vie municipale

■ Elections du Conseil Municipal des Enfants

Après 2 semaines de campagne électorale, pendant laquelle les 13 candidats ont défendu leur programme, les élèves de CM1 ont procédé à l'élection du Conseil Municipal des Enfants (CME).

Cette élection s'est déroulée dans la salle du conseil de la mairie de la Bernardière le mardi 27 septembre dernier.



Les élèves ont ainsi pu mettre en pratique leur instruction civique : perception d'une enveloppe et d'une liste de candidats, passage dans l'isoloir pour entourer 5 noms sur cette liste, présentation de la carte électorale, dépôt de l'enveloppe dans l'urne et signature du registre.

Le dépouillement des bulletins a permis de déclarer élus :

**AUTRET Enora, BERANGER Zoé
BILLARD Tino, BROUSSEL Victor
Et PADIOU Emy**

Ceux-ci viennent compléter la liste des conseillers élus l'an dernier :

BECOT Mélia, CHEVOLLEAU Loïs, DURAND Manoé, LECLAIR Gaël et LESAGE Elowen.



Le premier conseil municipal des enfants, installé le mercredi 28 septembre, a été l'occasion de choisir les projets qui seront mis en place dans les prochains mois. La 1ère action consistera à l'amélioration du jardin partagé le dimanche matin 27 novembre 2022 par la plantation de quelques arbustes.

■ Mouvement de personnel



BONNE CONTINUATION à
Émilie JAULIN

En poste depuis le 1^{er} juillet 2017

Au service urbanisme,
comptabilité et paie

Elle rejoint aujourd'hui une autre
collectivité du territoire au service
urbanisme + assistante des services
techniques

BONNE RETRAITE à
Liliane GAUTIER

En poste depuis le 6 janvier 2020

Sur le poste d'agent de
restauration scolaire et en
soutien sur le périscolaire et le
centre de loisirs

Départ à la retraite le
30 juillet 2022

BIENVENUE à
Marie-Laure QUOUILLET

Habitante de la commune
de Cugand

En poste depuis le
1^{er} septembre 2022

En remplacement de Liliane
GAUTIER sur le poste d'agent de
restauration scolaire

la vie municipale

■ Un nouveau défibrillateur vient d'être installé à la salle des sports

Afin de respecter la législation en vigueur, un Défibrillateur Automatique Externe (DAE) vient d'être installé à la salle des sports. Celui-ci est accessible depuis l'extérieur de la salle.

2 autres défibrillateurs ont déjà été installés :

- A la médiathèque (accessible depuis l'arrière de la médiathèque, à côté de la boîte de retour des livres)
- A la salle de la Doline, installé dans le hall d'accueil de la salle.



Salle des sports



Médiathèque



Salle de la Doline



Mais à quoi sert un défibrillateur ?

Le défibrillateur est un appareil électrique permettant de réaliser une défibrillation, c'est-à-dire une opération consistant à envoyer un choc électrique sur le cœur d'une victime d'un arrêt cardiaque afin de lui faire retrouver un rythme normal. Les défibrillateurs sont transportables et alimentés par batterie.

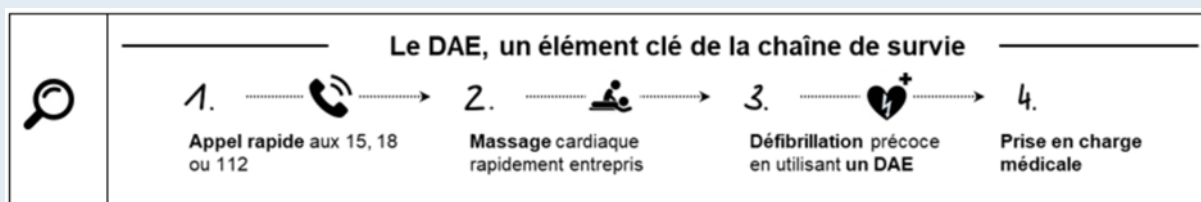
Accompagné d'un massage cardiaque, le défibrillateur contribue à augmenter significativement les chances de survie.

Il existe deux types de DAE :

Les **défibrillateurs semi-automatiques** : si l'appareil l'identifie comme nécessaire, le choc est délivré lorsque l'utilisateur appuie sur un bouton à la demande de l'appareil ;

Les **défibrillateurs entièrement automatiques** : si l'appareil l'identifie comme nécessaire, le choc est délivré directement par l'appareil, sans intervention de l'utilisateur.

Quel que soit le type de DAE, l'utilisateur du DAE est guidé pas à pas, du massage cardiaque au placement des électrodes, grâce à une assistance vocale. C'est le DAE qui fait le diagnostic et décide de la nécessité de choquer ou pas. Sa simplicité d'utilisation permet ainsi, à toute personne, même non formée aux gestes de premier secours d'utiliser un défibrillateur.



la vie économique

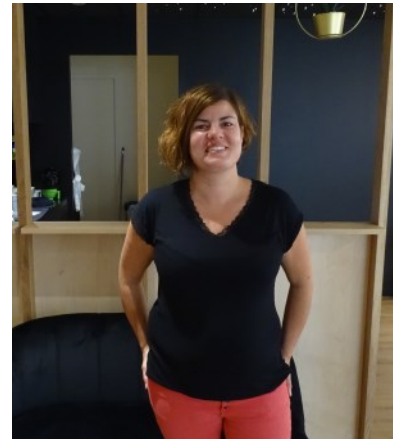
■ Le salon de coiffure Roséliss prend ses nouveaux quartiers

Le mardi 27 septembre, le salon de coiffure Roséliss a ouvert dans ses locaux neufs, au rez-de-chaussée de l'espace Hestia.

Après 14 années passées dans son salon très étroit de la rue centrale, Mélissa souhaitait plus d'espace. C'est chose faite et elle peut désormais compter sur l'aide d'Elodie, employée à mi-temps, les mercredis, vendredis et samedis.

Mélissa en a profité pour modifier légèrement les horaires d'ouverture du salon :

- Mardi et jeudi de 9h à 12h et de 14 à 19h
- Mercredi de 9h à 12h30 et de 14h à 19h
- Vendredi de 9h à 19h
- Samedi de 8h à 16h



Prochainement, il sera également possible de prendre RDV à l'aide de l'application Planity



■ Les 10 ans de la boulangerie

A l'occasion des 10 ans de leur commerce, les samedi 1er et dimanche 9 octobre, David et Vanessa, boulangers de la Bernardière ont pu recevoir leurs partenaires et clients autour du verre de l'amitié.

Longtemps seuls à travailler dans la boulangerie, ils se font désormais épauler par un employé à plein temps et comptent bien développer leur affaire en créant différents partenariats avec des traiteurs, EHPAD et restaurants de la région.



Souhaitons leur une belle réussite pour les prochaines années à La Bernardière.

la culture

Le programme de la médiathèque

Vendredi 4 novembre à 18h30

Soirée courts-métrages

L'Afrique s'anime avec la projection de courts-métrages pour toute la famille à partir de 5 ans.

Jeudi 10 novembre à 20h

Mois du film documentaire

Projection

On m'appelle femme battante de l'association L'Etoile de Sali

En 2020 et 2021, l'association L'Etoile de Sali s'est rendue au Burkina Faso.

Ce film documentaire met en lumière des actions et des initiatives portées par et pour les femmes.

Présence en distanciel de Maxime Favrou, co-président de l'association L'Etoile de Sali.

Dimanche 27 novembre de 10h à 18h

Vente de livres

Retrouvez-nous à l'espace culturel du Doué à Cugand, avec plus de 500 documents (romans, BD, revues...) à prix tout petits !

Mercredi 21 décembre à 14h

La Caverne aux histoires

P'tites histoires d'Afrique

Lectures à partir de 5 ans suivies d'un atelier collage.

LE PRINTEMPS DU LIVRE SE BALADE 2023

Thème : La Peur

Jeudi 19 janvier à 19h

Rencontre/dédicace (pour la venue de Caryl Férey)

Durée 1h30 animée par Caroline Noël



Caryl Férey est un écrivain et un scénariste français. Il a grandi en Bretagne après que sa famille se fut installée à Montfort-sur-Meu près de Rennes en 1974. Grand voyageur, il a parcouru l'Europe à moto, puis a fait un tour du monde à 20 ans. Il a notamment travaillé pour le Guide du Routard.

En 1994 paraît chez Balle d'Argent son premier roman "Avec un ange sur les yeux". Il sort la même année son premier polar, "Delicta Mortalia : péché mortel", puis quatre ans plus tard le très remarqué "Haka" (1998). Il écrit aussi pour les enfants, pour des musiciens, le théâtre et la radio. Il se consacre aujourd'hui entièrement à la littérature.

Il a obtenu le Prix SNCF du polar 2006 pour "Utu" (2004) et le Grand prix de littérature policière 2008, le Prix Mystère de la critique 2009 et le prix Jean Amila au Salon du livre d'expression populaire et de critique sociale d'Arras 2009 pour "Zulu" (2008). En 2013, "Zulu" est adapté au cinéma, réalisé par Jérôme Salle d'après le roman homonyme, avec Orlando Bloom et Forest Whitaker. "Mapuche" (Série noire, 2012) obtient le Prix Landerneau Polar 2012 ainsi que le Prix Ténébris en 2013. En 2015, il est le parrain de la 11e édition du salon Lire en Poche. « Condor » est paru en mars 2016, « Plus jamais seul » est paru en février 2018, « Paz » en octobre 2019.

Son site : <http://www.carylferey.com/>

Cycle Afrique de l'Ouest

D'octobre à décembre,

sélection de films

et de livres autour de l'Afrique de l'ouest.

Sa dernière parution :

Lèd aux éditions Les Arènes en janvier 2021.

Norilsk est la ville de Sibérie la plus au nord et la plus polluée au monde. Dans cet univers dantesque où les aurores boréales se succèdent, les températures peuvent descendre

sous les 60°C. Au lendemain d'un ouragan arctique, le cadavre d'un éleveur de rennes émerge des décombres d'un toit d'immeuble, arraché par les éléments. Boris, flic flegmatique banni d'Irkoutsk, est chargé de l'affaire. Dans cette prison à ciel ouvert, il découvre une jeunesse qui s'épuise à la mine, s'invente des échappatoires, s'évade et aime au mépris du danger. Parce qu'à Norilsk, où la corruption est partout, chacun se surveille. Et la menace rôde tandis que Boris s'entête...

la culture

▪ Balade nature à l'occasion des journées du patrimoine.

A l'occasion des Journées du Patrimoine, Laurent Touzeau, cinéaste animalier et guide nature, nous conviait à une sortie nature autour de La Bernardière.

La balade est partie de la médiathèque pour faire une halte à la Croix du Houx. Le groupe est ensuite passé par les jardins partagés, mis en place par le Conseil Municipal des Enfants. Un arrêt à l'espace du Marigot a été l'occasion pour Laurent de conter une fable, à la grande joie de tous les participants adultes et enfants.

Le retour à la médiathèque s'est effectué par une visite de la lagune (station d'épuration naturelle des eaux usées par lagunage) : une première !



Notre commune va changer de visage !



Si vous avez des cartes postales anciennes ou des photos du bourg de la Bernardière, nous serions heureux de pouvoir les faire partager à toutes les Bernardines et Bernardins.

Nous avons dans l'idée de réaliser un « Hier à Aujourd'hui ».

Si vous êtes intéressés, nous vous invitons à venir à la Médiathèque pendant les heures d'ouverture et sur rendez-vous et nous pourrons scanner vos documents afin de vous les restituer immédiatement.

Merci de votre contribution !



■ Tournois de Mølky 2022

Le 3 septembre dernier s'est déroulée la 4ème édition du tournoi de Mølky organisée par 5 membres de l'association Les Rendez-Vous Bernardins (Guillaume G, Alexandre T, Julien L, Romain G, Jérémy R).



Les participants qui se sont préinscrits une semaine à l'avance, avaient rendez-vous à 13h au stade du Vivier.

34 équipes étaient présentes cette année : un record !

Certains participants venaient même de Pontchâteau.

Le tournoi a débuté à 14h sous un ciel bleu, pour attaquer un premier tour de poule, puis être redistribué dans des poules de consolante et de principale (11 matchs environ par équipes).

Cette 4ème édition fut une réussite grâce à la bonne humeur de tout le monde, la musique, la météo radieuse et aux coupes et lots de grillades remis à chaque participant. La finale a eu lieu à 21h30 sur le stade.



le portrait

« Faire de nos rêves une réalité »

Pour ce numéro d'octobre 2022, nous souhaitons vous faire partager l'aventure extraordinaire que vit actuellement une famille Bernardine qui a décidé d'appliquer cette devise...

Le 28 juin dernier, la famille Chéneau, Anthony, Lucie et leurs enfants, Antonin (13 ans) et Léonie (10 ans), ont pris l'avion en direction du Canada... première étape d'un Tour du Monde prévu sur un an.

Ils en rêvaient depuis plusieurs années mais les différents confinements et un deuil familial ont été les éléments déclencheurs. Une fois la décision prise, il a fallu enclencher un ensemble de démarches administratives, entamées 6 mois avant le départ : passeport, vaccinations et rendez-vous au centre des grands voyageurs pour la partie médicale, demande de congé sabbatique auprès de leurs employeurs, demande d'instruction en famille pour la partie scolarité des enfants, mise en location de leur logement et tri de leurs affaires personnelles. Ce qui leur a permis de donner une dimension humanitaire à ce voyage, en donnant des vêtements et des jeux pour la population d'Ukraine.

Concernant l'itinéraire à suivre, chacun a choisi un pays à visiter absolument. Ce tour du monde a donc débuté par le Canada. L'étape suivante fut la côte Est des Etats-Unis, puis la route 66 pour rejoindre la côte Ouest des USA. Ils sont actuellement en Polynésie Française jusqu'à début novembre (Tahiti, Moorea, Huahine, Bora-Bora), puis visiteront plusieurs pays d'Amérique du Sud, suivi de l'Australie, et quelques Pays d'Asie... En réservant au fur et à mesure les logements et les modes de transport, ils se laissent la liberté de modifier l'itinéraire prévu ou de prendre le temps nécessaire selon leurs envies.

Pour profiter de chaque étape, ils changent de logement en moyenne tous les quatre jours et se déplacent en avion pour les grands trajets, en bus longues distances, en train, en transports en commun locaux (bus métro), en voiture et à pied !!!!

« Ce voyage est une source d'échanges incroyables avec les locaux, c'est une ouverture d'esprit pour les enfants, une découverte de cultures, de langues, de modes de vie différents de notre cadre habituel. Et un partage de moments en famille. Malgré la barrière de la langue, nous arrivons toujours à nous faire comprendre. Les gens sont incroyablement gentils, toujours prêts à nous aider » témoigne Lucie.



Pour suivre leur aventure, et celle de Mogette (leur mascotte), sur Instagram : [lafamillecheneauvoyage](https://www.instagram.com/lafamillecheneauvoyage)

l'intercommunalité

■ Enquête plan Familles et Santé

Lors du conseil d'agglomération du 26 septembre dernier, les élus de Terres de Montaigu ont approuvé le renouvellement conjoint du Contrat Local de Santé et de la Convention Territoriale Globale, en 2023, en partenariat avec l'ARS et la CAF.

Ce Plan **Familles et Santé** encadrera les politiques portées par la collectivité dans les domaines de la santé, de la famille et du grand âge, jusqu'en 2027.



Pour élaborer son Plan Familles et Santé, Terres de Montaigu souhaite mieux connaître les habitudes de vie de ses habitants. Du 15 novembre au 15 décembre, la communauté d'agglomération mène une enquête, ouverte à tous les habitants majeurs du territoire, en abordant les différents champs de la vie quotidienne à chaque stade du parcours de vie.

Cette enquête est anonyme et vous pourrez y répondre en 15 minutes de manière numérique (disponible sur le site de la commune ou de Terres de Montaigu). Pour ceux qui le préfèrent, des exemplaires papiers seront disponibles en mairie.

Cette enquête est individuelle, plusieurs personnes d'un même foyer pourront y répondre séparément.

Merci à toutes les personnes qui voudront bien y participer.

■ HABITAT : Objectif atteint à 307 % pour la rénovation énergétique

En juin 2021, Terres de Montaigu ouvrait **Mon Espace Habitat**, un lieu d'information unique pour tous les projets logement des habitants du territoire. **1 an après son ouverture, l'objectif fixé pour la rénovation énergétique a déjà été atteint à 307 %.**

« Le bilan de cette première année est très positif, cela montre que les habitants sont engagés dans la transition énergétique et que l'accompagnement de l'agglomération permet d'accélérer et faciliter leurs démarches en ce sens. » Damien Grasset, président de la commission Habitat, urbanisme et déchets de Terres de Montaigu



4 aides

mises en place en 2021, pour financer, entre autres, des travaux de rénovation énergétique.



396 137 € d'aides attribuées

par Terres de Montaigu



1 € d'aide

engagé par Terres de Montaigu a permis de générer **3,14 € d'aides publiques** et **22,25 € de travaux** pour les artisans



307 % des objectifs atteints pour les travaux de rénovation énergétique



1 137 504 kWh d'énergie primaire économisés par an grâce aux travaux réalisés



Soit la consommation annuelle moyenne d'électricité de **243 foyers**



206 audits énergétiques

réalisés par le cabinet Ecosy



616 dossiers validés

sur le territoire dont **461** pour des travaux de rénovation énergétique.



515 usagers reçus

en rendez-vous pour être accompagnés dans leurs projets de rénovation

Mon Espace Habitat : le lieu d'information pour tous vos projets logement !

Un projet de construction ? De réhabilitation ? De rénovation ? Mon Espace Habitat regroupe tous les conseils et les informations sur les démarches d'urbanisme et les aides adaptées à vos projets immobiliers. En ouvrant ce lieu unique d'information, Terres de Montaigu s'est donnée pour objectif de faciliter la construction et la rénovation de logements sur le territoire et plus largement de contribuer à mener la transition énergétique et lutter contre l'habitat indigne.

15 place du champ de Foire, Montaigu - 02 51 46 46 14 - monespacehabitat@terresdemontaigu.fr

l'intercommunalité

■ Pratique : se stationner facilement à la gare

La construction du parking gratuit à étages, démarré en septembre dernier, est la prochaine étape majeure de l'aménagement de la gare de Montaigu-Vendée en pôle d'échanges multimodal.



Le parking à étages facilitera les connexions entre les modes de déplacement. Il garantira des accès et flux sécurisés pour tous les usagers : voitures, vélos et deux-roues motorisés.

Sur 4 niveaux de construction, il offrira 490 places de stationnement gratuit dont :

- 41 munies de bornes de recharge électrique
- 10 places PMR
- 21 places pour les deux-roues motorisés
- 1 local vélo sécurisé de 30 places avec 6 bornes de recharge dans des casiers verrouillés.

« Gratuit, sécurisé, le parking à étages offrira plus de confort aux usagers en renforçant l'accessibilité à la gare quel que soit le mode de déplacement. Grâce au nouveau boulevard des Écrivains, ce parking sera facilement desservi depuis l'ensemble du territoire. » Antoine Chéreau, président de Terres de Montaigu

20 box vélo sécurisés seront installés d'ici la fin de l'année 2022.

En accord avec les ambitions environnementales de l'agglomération, il sera équipé de panneaux solaires, les façades en bois seront végétalisées pour favoriser la biodiversité, et les éclairages et eaux pluviales seront gérés durablement. La toiture accueillera 930 m² de panneaux photovoltaïques et de végétaux. Le coût total du projet est de 7 084 926 €, financés à 81 % par Terres de Montaigu. La livraison est annoncée pour l'automne 2023.



Le train : pensez-y !

La gare de Montaigu-Vendée, c'est :

33 trains par jour


3^e gare de Vendée avec 1050 montées/descentes par jour

- ◆ Nantes > 25 minutes
- ◆ Angers > 1h25 (1 correspondance)
- ◆ Paris > 2h45 (1 correspondance)
- ◆ La Roche-sur-Yon > 25 minutes
- ◆ Les Sables-d'Olonne > 1h
- ◆ La Rochelle > 1h40 à 2h (1 correspondance)

Des horaires adaptés, pensés pour faciliter vos trajets avec des trains toute la journée, et un trafic accentué en début et fin de journée.

Des tarifs dégressifs pour les utilisateurs réguliers.

Abonnement illimité ou carte pour voyageurs occasionnels permettent d'économiser jusqu'à -50% sur vos trajets.


Toutes les infos sur
www.sncf-connect.com ou en gare.

les infos en +



**PREFET
DE LA VENDÉE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale de la protection
des populations (DDPP)

AVERTISSEMENT Influenza aviaire hautement pathogène

L'influenza aviaire hautement pathogène (H5N1) de l'hiver 2021-2022 a continué de circuler cet été dans l'avifaune sauvage. Suite à la découverte de plusieurs cadavres d'oiseaux sauvages dépistés positifs, l'ensemble du département de la Vendée est placé en zone de contrôle temporaire (ZCT) par arrêté préfectoral.

Les mesures de prévention suivantes sont désormais rendues obligatoires dans toutes les basses-cours de Vendée :

- Confinement des volailles ou mise en place de filets de protection
- Surveillance quotidienne des animaux
- Placer les points d'alimentation et d'abreuvement à l'abri (a minima les couvrir)
- Aucune volaille (palmipèdes et gallinacés) ne doit entrer en contact direct avec des oiseaux sauvages et des volailles d'un élevage professionnel
- limiter l'accès aux personnes indispensables à son entretien
- Ne jamais se rendre dans un autre élevage de volaille
- Protéger et entreposer les réserves d'aliments et la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination
- nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé
- ne jamais utiliser d'eaux de surface (eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée) pour le nettoyage des installations.

**Le non-respect de ces mesures vous expose à des poursuites pénales
Cette infraction est passible d'une amende de 750 euros par animal.**

Si une mortalité anormale est constatée : conservez les cadavres en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire

Direction départementale de la protection des populations 185 Bd du Maréchal Leclerc - BP 795
85 020 LA ROCHE SUR YON CEDEX
Tel : 02.51.47.10.00 - Mel : ddpp@vendee.gouv.fr

DÉCLAREZ VOS RUCHES

ENTRE LE 1^{ER} SEPTEMBRE ET LE 31 DÉCEMBRE

- ➔ Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue
- ➔ Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation



QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?



CONNAÎTRE L'ÉVOLUTION
DU CHEPTEL APICOLE



AMÉLIORER LA SANTÉ
DES ABEILLES



MOBILISER DES
AIDES EUROPÉENNES
POUR LA FILIÈRE APICOLE

UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE



mesdemarches.agriculture.gouv.fr

■ Recensement jeune citoyen (16 à 25 ans)

Tout(e) jeune Français(e) qui a 16 ans, doit faire la démarche de se faire recenser auprès de la mairie de son domicile.

BIENTÔT 16 ANS !



OBJECTIF
CITOYEN
PENSEZ AU
RECENSEMENT



Le recensement permet à l'administration du Service National de convoquer le (la) jeune pour qu'il (elle) effectue la journée défense et citoyenneté (JDC).

Cette démarche est obligatoire pour la présentation aux examens scolaires, au permis de conduire, à la JDC et pour être inscrit(e) automatiquement sur les listes électorales lors des 18 ans.



Quand faut-il faire le recensement ?

Si vous êtes né Français(e), vous devez faire votre recensement citoyen à compter de votre 16e anniversaire et jusqu'à la fin du 3e mois qui suit.



Comment ?

vous devez faire la démarche de recensement vous-même. Si vous êtes mineur, l'un de vos parents peut faire cette démarche à votre place et en votre absence.

Vous devez aller à la mairie avec les documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide
- Livret de famille à jour
- Justificatif de domicile

les infos en +

■ Votre enfant est né en 2020 ?

Il est temps de l'inscrire pour son entrée en maternelle en Petite Section en septembre 2023. Les inscriptions seront possibles à l'école St Jean, 40 rue du Chanoine Bouchet. :

- le **samedi 3 décembre 2022** de 10h à 12h
- le **vendredi 6 janvier 2023** de 17h30 à 19h

Les enfants nés le **premier semestre de 2021** (entre janvier et juin) pourront éventuellement faire leur rentrée en classe de Toute Petite Section (TPS) pendant l'année scolaire, en fonction des effectifs.



Retrouvez toutes les informations sur le site de l'école :

<https://labernardiere-stjean.fr/>

E mail: direction@labernardiere-stjean.fr

Tél : 02 51 42 16 32

Envie de bouger, vous divertir, venez nous rejoindre dans une ambiance sympathique avec nos coachs sportifs Morgan et Etienne.

Cours ouverts à tous : hommes, femmes, ados

FITNESS

Lundi
20h00 à 21h00

ZUMBA

samedi
9h30 à 10h30

Cours d'essai gratuit

Salle de sport la Bernardière



✉ fitnessbernardin@gmail.com



SAINTE BARBE

des POMPIERS

CÉRÉMONIE

Centre de secours à 11h00
suivi du

VERRE DE L'AMITIÉ

offert par
la Mairie de La Bernardière
à 12h00

19 Nov. 2022



SAPEURS - POMPIERS
LA BERNARDIERE

Vendredi 11 novembre

SOIRÉE TARTIFLETTE

organisée par



25 ans

RDV 19h à la Doline
Tarif : 20 € / adulte
10 € / enfant

Réservation et renseignements :
t tcb.85@gmail.com

l'état civil

Naissances :

- Emy GIRARD née le 14 juin 2022
- Andréa VERDIER née le 14 juillet 2022
- Matéo GANACHEAU né le 22 juillet 2022
- Aloïs TOLLEC né le 13 août 2022
- Olivia VIAUD née le 7 septembre 2022

A noter

Collectes de sang :

Vendredi 21 octobre 2022

de 15h30 à 19h30 à Montaigu (salle des fêtes)

Jeudi 24 novembre 2022

de 15h30 à 19h30 à La Bruffière (salle Omnisports)

Vendredi 23 décembre 2022

de 15h30 à 19h30 à Cugand (Espace culturel du Doué)



Collectes des déchets :

- Lundis 24 octobre
- Lundis 7 et 21 novembre
- Lundis 5 et 19 décembre



Attention, ces dates concernent toute La Bernardière sauf la Pénissière La Cour qui est rattachée à une tournée de La Bruffière.

MAIRIE DE LA BERNARDIERE

20, rue de la Poste

85610 LA BERNARDIERE

tel : 02 51 42 15 91

E-mail : contact@labernardiere.fr

www.labernardiere.fr

facebook.com/Mairie La Bernardière



QR Code : pour un accès rapide au site internet de La Bernardière

Horaires d'ouverture physique du secrétariat :

Les mardi, mercredi et vendredi :
de 9h00 à 12h30

Le samedi :
de 9h00 à 12h00

Permanence téléphonique :

Du lundi au vendredi :
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Le samedi :
de 9h00 à 12h00

Directeur de la publication :
Claude DURAND, maire de La Bernardière.

Octobre 2022